

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 28 AVRIL 2011

Le 28 avril 2011 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire à 8 h 30, la vingt-deuxième réunion (2e réunion en 2011) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Marcel Bélanger, vice-président de la SOGERM
- √ Monsieur Michel Côté, citoyen et président
- √ Madame Doris Dumas, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable
- √ Monsieur Dany Giroux, urbaniste à la Ville de Matane
- √ Monsieur Steve Girard, conseiller du district #6
- √ Monsieur Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane
- √ Madame Manon Perreault, biologiste à la MRC de Matane

ÉTAIENT ABSENTS :

s.o.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À 8 h 30, monsieur Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les varia ouverts.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 février 2011

Le procès-verbal de la réunion du 17 février 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 17 février 2011

Au point 4, Doris Dumas mentionne que l'évaluation des coûts post fermeture a été complétée par la firme Genivar. Le rapport d'évaluation a été délivré au MDDEP. La durée de vie restante du site est estimée à 58 ans et l'ajustement proposé à la contribution post fermeture passe de 2,30 \$ à 2,32 \$ par mètre cube utilisé. Le rapport soumis au MDDEP doit être approuvé avant l'entrée en vigueur officielle du nouveau taux de contribution.

Au point 5, Doris Dumas informe que la nouvelle tarification de 5 \$ par écran à l'écocentre n'a suscité aucune réaction de la part du public. Il faudra toutefois surveiller si les téléviseurs et écrans se retrouvent davantage dans les dépôts clandestins.

Doris Dumas apporte une précision sur les opérations de l'écocentre, maintenant considéré comme un centre de tri par le ministère. Nous devons nous assurer de la propreté des lieux et de voir à ce que les matières résiduelles soient triées rapidement.

Au point 6, Doris Dumas informe que Gestion sanitaire M et M inc. a remporté l'appel d'offres pour l'exploitation du L.E.T. et la gestion de l'écocentre.

Au point 9, l'entente avec Uniboard pour l'utilisation de cendres de combustion comme matériau de recouvrement a été signée et la livraison débute le 12 mai 2011. Doris Dumas précise qu'il ne s'agit pas de cendres volantes, mais de cendres de combustion qui doivent rencontrer des critères de conductivité hydraulique et des paramètres chimiques définis par le MDDEP.

4. Statistiques matières résiduelles – janvier à mars 2011

Doris Dumas présente un résumé des statistiques du premier trimestre de 2011. Les statistiques complètes ont été présentées aux membres du comité dans la note du 20 avril 2011.

Manon Perreault demande comment le taux de diversion présenté dans les tableaux est obtenu. Doris Dumas répond qu'elle remettra cette question à Caroline Ratté afin d'obtenir des précisions sur la formule précise utilisée pour le calcul.

5. Rapport annuel pour l'année 2010 (vous a été transmis par courrier électronique)

Les membres du comité ont pris connaissance du rapport. La coordonnatrice fait un bref survol sur les statistiques et à l'effet qu'un volume important de matériau de recouvrement est utilisé. Même si les quantités ont diminué au cours des dernières années, il faudrait encore explorer des méthodes d'opération qui nous permettraient de diminuer les volumes occupés par les matériaux de recouvrement.

Le rapport illustre les sommes d'argent versées en redevance par trimestre au MDDEP; la valeur de la redevance ayant augmenté de 9,50 \$ par tonne à partir du 1^{er} octobre 2010.

Michel Côté commente que le rapport est sécurisant au sujet du suivi environnemental, et ajoute qu'il est rassurant de voir que la surveillance des eaux de surface est faite selon un programme strict. La coordonnatrice informe que les tests effectués au cours des 5 dernières années démontrent que les prélèvements effectués aux points de captation situés sur le pourtour du LES (l'ancien site) rencontrent les normes de suivi du MDDEP et que ceux-ci pourraient être débranchés au cours de 2011. Une méthodologie de débranchement devra être soumise au MDDEP, avant toute intervention. Le débranchement, conforme à l'approbation du ministère, réduira nos coûts de surveillance.

Michel Côté interroge sur le décret et le système de captation des biogaz. Doris Dumas explique que selon la réglementation actuelle (REIMR), la Ville ne serait pas tenue d'installer un système de captation des biogaz. Toutefois, selon notre décret, nous avons une obligation. Elle ajoute qu'il y a quelques années, la firme Genivar a effectué une analyse de dispersion des biogaz qui démontrait l'absence de biogaz sur le site et la non-nécessité d'un tel système de captation à Matane. La démarche envisagée est de procéder à une demande de modification du décret, dans le but de s'arrimer à la réglementation en cours qui veut que les L.E.T. gérant moins de 50 000 tonnes annuellement soient exempts de système de captation avec torchère. Les quantités de biogaz produites y sont trop petites à Matane pour justifier des installations complexes et coûteuses. Des systèmes d'évents sont plus adaptés aux petits sites.

6. Exploitation L.E.T. et écocentre : travaux prévus en 2011

Doris Dumas informe qu'il faut prévoir le capage du corridor numéro 1. Deux méthodes sont à évaluer : membrane en PVC ou en argile.

Finaliser l'inspection de la conduite du lixiviat et d'évacuation des eaux de surface dans la cellule no. 3.

Procéder au débranchement des CP 1 à 9 (points de captation autour du LES).

Pour l'écocentre, l'aménagement de meilleures aires de dépôt (en béton) pour les matériaux de construction est à prévoir.

7. Campagne de sensibilisation ISÉ 2011

La coordonnatrice informe que deux étudiants travailleront à sensibiliser la population au cours de l'été 2011. Manon Perreault ajoute que la MRC embauchera un ou deux étudiants pour se joindre aux efforts de sensibilisation de la Ville. La MRC vise les écoles des municipalités en dehors de Matane et le porte-à-porte dans les résidences. La Ville continue ses efforts auprès des écoles, mais portera une attention à la qualité des matières résiduelles dans les logements multiples. Une

demande de subvention a été déposée auprès de Récupération La Récolte, qui accordait 500 \$ par étudiant en poste dans le passé.

7. Démarche de révision du PGMR

Manon Perreault, de la MRC, mentionne qu'avec le récent dépôt de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, il est question que les lignes directrices pour la révision des PGMR soient déposées en 2011. D'après la loi, nous avons 12 mois pour effectuer cette révision. Toutefois, dans l'attente des lignes directrices, rien n'empêche d'entreprendre une discussion pour évaluer les directions que nous souhaitons prendre par rapport aux matières organiques dans la région. La MRC a créé une table de réflexion pour cette fin. Les membres qui y siégeront devront être assignés par résolution de conseil. Une première rencontre est prévue pour la mi-mai. Manon Perreault fera suivre une invitation.

9. Varia

a) Sécurité civile – démolition

Dany Giroux informe les membres du comité que dans le cadre des dommages laissés par les grandes marées et futurs problèmes d'érosion côtière, la démolition des maisons n'est pas à la charge de la Ville. La sécurité civile pourrait payer, à condition que les propriétés soient cédées à la Ville par les propriétaires.

b) Matières résiduelles sur les fermes : animaux morts et plastiques agricoles

Certains membres du comité soulèvent une inquiétude au sujet des animaux morts sur les fermes et des quantités importantes de plastiques générés sur les fermes. À cet effet, il y aurait lieu de monter une campagne de sensibilisation auprès des cultivateurs et d'explorer la possibilité de récupération des plastiques. La coordonnatrice ajoute que Recyc-Québec, lors de sa tournée à l'automne 2010, parlait d'un programme en développement pour les plastiques agricoles.

c) Visite du L.E.T. pour les nouveaux membres et personnel de la Ville

La visite est reportée à l'été. La coordonnatrice communiquera avec les personnes visées.

10. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le jeudi 29 septembre 2011 à 9 h. En cas d'impossibilité, cette rencontre pourrait être reportée.

11. Levée de la réunion

L'assemblée est levée à 10 h 03.

La secrétaire,

[Original signé]

Doris Dumas, coordonnatrice
à l'environnement et au développement durable